

Intervention de Françoise-Palle Guillabert au petit-déjeuner débat « Parité et mixité dans le secteur financier »



écrit par

Harmonie Benedetti, Responsable Communication et Relations Institutionnelles
et Caroline Richter, Juriste en Droit Social



A l'occasion de la journée internationale de la Femme, le 8 mars dernier, Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF, est intervenue au cours d'une table ronde sur la « Parité et Mixité dans le secteur financier » organisée par le Centre des Professions Financières.

Elle a rappelé les actions de l'ASF en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la branche.

Dès 2010, l'ASF concluait avec trois organisations syndicales (la CGT-FO, la CGT, la CFDT) un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les dispositions de cet accord, retranscrites dans la convention collective des sociétés financières, sont relatives au recrutement, à la formation professionnelle, à la promotion et à la mobilité professionnelle, à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et enfin à l'égalité salariale.

Cependant, en 2017, lors de l'examen des données sociales publiées chaque année, il a été constaté des écarts de rémunération persistants entre les femmes et les hommes justifiant que de nouvelles mesures soient prises par les entreprises de la branche de manière à garantir l'égalité salariale pour certains coefficients hiérarchiques. A la demande du Conseil de l'ASF, une recommandation à effet obligatoire pour chacun des adhérents de l'ASF entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des sociétés financières a été diffusée. Les premiers effets de cette recommandation sont positifs puisque l'écart de rémunération pour les cadres dirigeants entre les femmes et les hommes est en train de se réduire passant de 20% à 17%. **Françoise Palle-Guillabert** a souligné lors de son intervention que « *le chemin est encore long, tant en termes d'accès que d'égalité salariale* ».



Enfin, dans le cadre du décret du 8 janvier 2019 portant application des dispositions légales visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, l'ASF vient de mettre à disposition sur son site internet un guide pratique pour accompagner au mieux ses adhérents.

« *Le chemin est encore long, tant en termes d'accès
que d'égalité salariale.* »

Françoise Palle-Guillabert
